

## Appel à Candidature : poste Fonjep JEP :

### Rappel sur le Fonjep :

Le Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) est une association créée le 31 janvier 1964 dont le fonctionnement est cogéré par les représentant(e)s des membres institutionnels et les représentant(e)s des associations pour permettre la coopération entre les membres institutionnels (État, collectivités territoriales, leurs établissements publics) et les associations et autres organismes privés sans but lucratif concourant à la cohésion sociale.

Le Fonjep trouve sa source au sein de la jeunesse et l'éducation populaire et s'est élargi, depuis, à d'autres champs d'intervention.

Un poste FONJEP est un financement contractuel, sous forme d'une subvention, à moyen terme, d'un emploi permanent relié à un projet de développement d'une association. Il existe plusieurs contingents, cet appel à candidature s'adresse au contingent JEP.

Le Fonjep procède pour le compte et à la demande de l'Etat, selon les modalités qu'ils définissent, au versement de subventions destinées au financement de la rémunération des personnels employés dans les associations.

### A qui s'adresse l'appel à candidature :

Cet appel à projet s'adresse **aux associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire**.  
Le fonjep peut bénéficier à un.e salarié.e déjà en poste.

Seront prioritaires :

- Les associations ne bénéficiant pas de postes fonjep et/ou ayant peu de salariés.
- Les associations implantées en milieu rural

### Les modalités et le montant de l'aide ?

L'aide du fonjep devra bénéficier à un salarié (+ 50% d'un etp) dont la mission concernera le développement de projet, la coordination et l'animation de projet, etc.

L'aide versée est de 7 164 € annuellement (pour une unité). L'aide est versée chaque trimestre, sous réserve que l'association ait bien renseigné, sur la plateforme en ligne, les documents nécessaires à la mise en paiement, comme le budget prévisionnel de projet par exemple.

**Attention, l'aide du FONJEP ne peut pas se cumuler avec des aides à l'emploi de l'État.**

L'attribution d'un poste Fonjep fait l'objet d'une convention triennale, renouvelable au maximum 2 fois.

### Comment répondre à l'appel à candidature :

- Compléter le cerfa n° 12156\*06.
  - ▶ Le titre du projet devra préciser l'intitulé du projet développé par le salarié.
  - ▶ Vous devrez bien détailler les objectifs du projet et les missions développées par le salarié.
- Pièces administratives :



**ACADÉMIE  
DE NICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale du Var**

- ▶ Copie de l'insertion au JO
  - ▶ Le budget prévisionnel du projet
  - ▶ La fiche de poste du titulaire envisagé
  - ▶ Si la personne envisagée sur le poste fonjep est déjà en poste : son curriculum vitae (sinon nous le transmettre à la suite du recrutement)
  - ▶ Pour les associations hors département du Var :
    - Les plus récents rapport moral, d'activités et financier validé en AG,
    - Les derniers comptes de résultat et bilan financier validé en AG
    - Les statuts
    - La liste des membres du conseil d'administration et du bureau
    - L'arrêté ou document justifiant de votre agrément JEP
- Compléter l'annexe jointe.

**Pour toute question :**

Marie BARGIEL : 04.83.69.28.36 / 06.25.68.70.40

**Date butoir de dépôt de candidature : 15/12/24**